



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 19 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

Bilan de la semaine du 12 au 18 juin 2017

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **155 contrôles routiers** à l'occasion desquels **438 infractions** ont été relevées, dont :

- **317 excès de vitesse ;**
- **14 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **13 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **55 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **4 830 contrôles routiers** à l'occasion desquels **9 899 infractions** ont été relevées, dont :

- **7 145 excès de vitesse ;**
- **348 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **304 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **924 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 19 juin au 25 juin 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

19/06 : RD104 à Coux et Privas

RN102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Vals-les-Bains

20/06: RN102 entre Saint-Etienne-de-Fontbellon et Labégude

Guilherand-Granges

RD579 à Voguë

RD86/RD82/RD820 à Annonay

21/06 : RN102/RD104 à Le Teil et Vesseaux

22/06 : RD86 au Pouzin

23/06 : RD2 Z.I. Le Lac à Privas

D4/D579 entre Ruoms et Saint-Remèze

Soyons

RD82/RD820 à Davézieux

24/06 : RN102 au Teil

RD86 à La Voulte-sur-Rhône

RD86 à Glun

Tournon-sur-Rhône

25/06 : RD120 aux Ollières-sur-Eyrieux

RD86/RD82/RD820 à Saint-Marcel-les-Annonay

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Communication interministérielle

: 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

: 04 75 66 50 93

: pref-communication@ardeche.gouv.fr

